

AMAP de St Bauzille de Montmel

Contrat d'engagement hiver 2023 (7 janvier / 15 avril)

Khada et Abdallah Lahbib, producteurs, s'engagent à livrer tous les quinze jours des paniers de produits frais, cultivés sainement dans le respect de la nature et de l'environnement, sans engrais chimiques de synthèse, ni pesticides (cf. cahier des charges « pratiques culturales »). Par ailleurs si, de manière exceptionnelle, ils doivent faire un achat extérieur de produits, ils en informeront les consommateurs et indiqueront leur provenance, étant entendu que ceux-ci devront eux-mêmes avoir été cultivés sainement dans le respect de la nature et de l'environnement.

Chaque consommateur/partenaire s'engage, au début de la saison et pour toute sa durée, à acheter une part de récolte correspondant au contenu d'un panier bis-mensuel, à venir le chercher ou à le faire récupérer par une personne de son choix. Il s'engage à trouver un remplaçant en cas d'abandon en cours de saison et à ne pas réclamer aux producteurs les sommes déjà versées. Il s'engage également à participer à 1 ou 2 distributions et aux récoltes, en fonction de ses disponibilités, si les producteurs en manifestent le besoin.

Les deux parties s'engagent dans une nouvelle économie qui, en développant la solidarité entre producteurs et consommateurs/partenaires, offre un appui à l'agriculture paysanne locale et donne aux consommateurs les moyens de manger des produits sains, à un prix juste. Elles adhèrent aux 18 principes généraux de la charte d'Alliance Provence pour les AMAP, qu'elles s'engagent à respecter.

La distribution des paniers se fait sur l'ancien stade de St Bauzille, un samedi sur deux, entre 12h et 12h30.

Producteurs : Khada et Abdallah Lahbib, route de Buzignargues - 34160 - Galargues - tél. 06.37.50.07.53

Consommateur/Partenaire :

Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone (domicile) : Portable ou tél. travail

Courriel :

Conditions de paiement :

Le prix du panier étant fixé à 16 € les 8 paniers du contrat reviendront à 128 €, après adhésion 2023 à AGIR (10€, 15€ pour un couple).

Le règlement devra être effectué sous la forme d'un ou plusieurs chèques, établis à l'ordre d'AGIR, déposés dans la boîte aux lettres réservée aux associations, après avoir choisi l'une des options suivantes :

Intégralité : 1 chèque de 128 €

Bimestrielle : 2 chèques de 64 €

Date :

Signature du consommateur/partenaire :

Signatures des producteurs :

Contact : AGIR - tél. 04.67.86.19.42 - courriel : agir.saintbauzille@gmail.com